

CENTURY 21[®]

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

HONORAIRES H.T* SUR PRESTATIONS CONCERNANT L'IMMOBILIER D'HABITATION

TRANSACTIONS

De 0 euros à 100 000 euros	10 % H.T
De 100 001 à 150 000 euros	9 % H.T
De 150 001 à 200 000 euros	8 % H.T
De 200 001 à 250 000 euros	7.5 % H.T
De 250 001 à 300 000 euros	7 % H.T
Au-delà de 300 000 euros	6 % H.T

Pour un garage minimum 1000.00 euros H.T

LOCATIONS

Honoraires de location : 16 % H.T du loyer annuel hors charges à partager par moitié entre le propriétaire et le locataire.

Au maximum 3 euros le m² pour l'état des lieux

Au maximum 10 euros le m² pour les frais de rédaction de bail, constitution de dossier, visites

REDACTION D'ACTES

Rédaction du bail :	120 euros H.T
Etat des lieux :	3 euros le m ²

**AUCUN HONORAIRE, AUCUN FRAIS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, N'EST DÛ
AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT**

Mis en application le 1^{er} janvier 2014

* Plus T.V.A : taux en vigueur 20.00 %